



Commission économique pour l'Europe

Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance

Groupe de travail des stratégies et de l'examen

Cinquante-septième session
Genève, 21-24 mai 2019

Rapport du Groupe de travail des stratégies et de l'examen sur les travaux de sa cinquante-septième session

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
A. Participation	3
B. Questions d'organisation	3
II. Adoption du rapport de la cinquante-sixième session	3
III. Progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan de travail pour 2018-2019	3
IV. Débats d'orientation préalables à tout examen futur du Protocole relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique	4
V. Projet de plan de travail pour 2020-2021	6
VI. Communication d'informations par les Parties concernant l'application de la Convention.....	6
A. Bonnes pratiques visant à renforcer la mise en œuvre des politiques, des stratégies et des mesures relatives à la pollution atmosphérique	6
B. Exécution des engagements pris dans le cadre de l'Action de Batumi pour un air plus pur	7
VII. Atelier sur la lutte contre la pollution atmosphérique, axée entre autres sur la réduction des forceurs climatiques à courte durée de vie	7
VIII. Proposition concernant la plateforme de concertation sur la réduction de la pollution atmosphérique.....	8
IX. Préparatifs de la célébration du quarantième anniversaire de la Convention	8
X. Questions diverses.....	8
XI. Adoption des conclusions et recommandations du Groupe de travail.....	9



Annexes

I.	Liste d'éléments susceptibles d'éclairer la définition de la portée et du contenu de l'examen du Protocole relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique	10
II.	Aspects et éléments liés à l'élaboration des politiques figurant dans le projet de plan de travail pour 2020-2021 relatif à l'application de la Convention	12
III.	Résumé de l'atelier sur la lutte contre la pollution atmosphérique, axée entre autres sur la réduction des forçeurs climatiques à courte durée de vie, établi par la Présidente	15
IV.	Texte du projet de déclaration ministérielle sur la qualité de l'air pour 2020-2030 et au-delà.....	19

I. Introduction

1. La cinquante-septième session du Groupe de travail des stratégies et de l'examen, relevant de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, s'est tenue à Genève du 21 au 24 mai 2019.

A. Participation

2. Ont participé à la session les représentants des Parties à la Convention ci-après : Allemagne, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Hongrie, Italie, Kazakhstan, Kirghizistan, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Suède, Suisse, Tchéquie, Ukraine et Union européenne. Des représentants du Maroc, du Tadjikistan et de l'Ouzbékistan étaient également présents en qualité d'observateurs.

3. Des représentants du Programme des Nations Unies pour l'environnement, de l'Organisation météorologique mondiale et de l'Organisation de coopération et de développement économiques ont participé à la session.

4. Ont également participé à la réunion des représentants d'organisations non gouvernementales, des milieux universitaires, d'institutions scientifiques, de programmes internationaux et de partenariats public-privé, notamment le Programme de surveillance et d'évaluation de l'Arctique, la Coalition pour le climat et l'air pur visant à réduire les polluants atmosphériques à courte durée de vie (CCAC), l'Université du Colorado, le Bureau européen de l'environnement (BEE), la European Federation of Clean Air and Environmental Protection Associations (EFCA), le Groupe d'experts du carbone noir et du méthane du Conseil de l'Arctique, l'Institut finlandais de l'environnement, l'Initiative mondiale sur le méthane, l'Institute for Advanced Sustainability Studies, l'International Cryosphere Climate Initiative, l'International Institute for Applied Systems Analysis, l'University College de Londres et le World Resources Institute (Mexique).

B. Questions d'organisation

5. M^{me} Jennifer Kerr (Canada) a présidé la réunion.

6. Le Groupe de travail a adopté l'ordre du jour de sa cinquante-septième session, publié sous la cote ECE/EB.AIR/WG.5/121¹.

II. Adoption du rapport de la cinquante-sixième session

7. Le Groupe de travail a adopté le rapport de sa cinquante-sixième session, publié sous la cote ECE/EB.AIR/WG.5/120.

III. Progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan de travail pour 2018-2019

8. Le Groupe de travail a pris note du rapport de l'Équipe spéciale des questions technico-économiques (ECE/EB.AIR/WG.5/2019/1) sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des activités inscrites dans le plan de travail pour 2018-2019 relatif à la mise en œuvre de la Convention (ECE/EB.AIR/140/Add.1) et les activités prévues. Il a remercié l'Équipe spéciale pour le travail accompli. Il a noté que des fonds supplémentaires seraient

¹ L'ensemble de la documentation de la session peut être consulté en ligne à l'adresse <http://www.unece.org/index.php?id=50342>.

nécessaires pour mettre en œuvre les points 2.3.9 et 2.3.10 du plan de travail en coopération avec l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée, et a encouragé les Parties à apporter leurs contributions en nature ou financières.

9. Un représentant de l'Allemagne a informé le Groupe de travail des résultats de l'Atelier sur la promotion de la ratification des protocoles à la Convention avec un accent tout particulier sur les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (Berlin, 14-16 mai 2019), organisé par l'Équipe spéciale des questions technico-économiques et accueilli par le Ministère fédéral de l'environnement, de la protection de la nature et de la sûreté nucléaire. Parmi les questions abordées, les participants ont, notamment, examiné les progrès accomplis dans la mise en œuvre des meilleures techniques disponibles, ainsi que les obstacles rencontrés dans la ratification du Protocole relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique (Protocole de Göteborg) et les moyens de les surmonter. Le Groupe de travail a pris note des renseignements fournis.

10. Le Groupe de travail a également examiné le code de bonne pratique concernant l'utilisation de combustibles solides et les petites installations de combustion (ECE/EB.AIR/WG.5/2019/4), établi par l'Équipe spéciale des questions technico-économiques, et précisé que le document mettait un accent particulier sur le bois. Il a décidé de transmettre le document tel que modifié au cours de la session à l'Organe exécutif pour examen et adoption à sa trente-neuvième session (Genève, 9-13 décembre 2019).

11. Le Groupe de travail a pris note du rapport de l'Équipe spéciale de l'azote réactif (ECE/EB.AIR/WG.5/2019/2) sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des activités inscrites dans le plan de travail pour 2018-2019 relatif à la mise en œuvre de la Convention, et a remercié l'Équipe spéciale pour le travail accompli. Un représentant de l'Union européenne a proposé de mettre prioritairement en œuvre le point 2.4.4 du plan de travail concernant l'élaboration d'un document d'orientation qui décrive une approche intégrée en matière de gestion de l'azote dans le secteur agricole. Il considérait qu'il importait d'établir un lien entre ce document d'orientation et la version actualisée du Document d'orientation pour la prévention et la réduction des émissions d'ammoniac provenant de sources agricoles (ECE/EB.AIR/120) et a proposé que les progrès apportés par cette version actualisée soient communiqués sur le site Web de l'Équipe spéciale. Un représentant du Canada a informé les participants qu'un atelier sur l'ammoniac dans le contexte nord-américain avait été organisé juste avant la réunion annuelle de l'Équipe spéciale (Ottawa, 10 octobre et 11 et 12 octobre 2018, respectivement) et qu'un document synthétisant les principales conclusions de l'atelier serait publié prochainement.

12. Le Groupe de travail a pris note de la présentation du Coprésident de l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée sur les progrès actuels dans la mise en œuvre du plan de travail pour 2018-2019 et des activités prévues pour l'Équipe spéciale.

IV. Débats d'orientation préalables à tout examen futur du Protocole relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique

13. La Présidente du Groupe de travail a informé les participants de l'état d'acceptation des modifications apportées au Protocole de Göteborg par les Parties, notant qu'une acceptation était encore nécessaire pour que le Protocole ainsi modifié entre en vigueur. Un représentant de la Suisse a informé le Groupe de travail que la Suisse avait l'intention de soumettre sa lettre d'acceptation à la mi-juillet 2019. Le Groupe de travail a pris note de cette information, soulignant que les discussions préparatoires au futur examen du Protocole arrivaient à point nommé.

14. Le Groupe de travail a examiné les possibles éléments du prochain examen du Protocole de Göteborg à la lumière de l'évaluation scientifique de la Convention menée en

2016², du rapport du Groupe de l'examen des politiques (ECE/EB.AIR/WG.5/2017/3 et ECE/EB.AIR/WG.5/2017/3/Corr.1) et de la stratégie à long terme pour 2020-2030 et au-delà (ECE/EB.AIR/142.Add.2). Les représentants de l'Azerbaïdjan, du Bélarus, du Canada, des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, de la Géorgie, du Kirghizistan, de la Suisse, de l'Ukraine et de l'Union européenne, de même que le Président de l'Organe directeur du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe, ont exprimé leur point de vue à ce sujet. Le Groupe de travail a accueilli avec satisfaction les vues exprimées avant et pendant la session par les Parties, les organes subsidiaires et les autres organisations (document informel n° 1). Il est convenu que l'augmentation du nombre de ratifications des trois protocoles à la Convention les plus récents figurait en tête des priorités.

15. Le Groupe de travail a décidé de soumettre une première liste non exhaustive des éléments potentiels susceptibles de contribuer à la définition de la portée et du contenu de l'examen du Protocole de Göteborg (annexe I au présent rapport) à l'Organe directeur du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe et au Groupe de travail des effets pour examen à leur cinquième session conjointe (Genève, 9-13 septembre 2019), ainsi qu'à l'Organe exécutif pour examen à sa trente-neuvième session. La liste comprend des éléments potentiels susceptibles d'être examinés que les Parties, les organes subsidiaires et d'autres intervenants ont soumis pour examen à la présente session. Le Groupe de travail a par ailleurs décidé qu'il faudrait peut-être que les éléments figurant dans cette liste soient classés par ordre de priorité à l'avenir et que l'inclusion d'un élément donné ne préjugeait pas de son inclusion dans l'examen, ni même de sa prise en compte ultérieure dans une éventuelle future version actualisée du Protocole de Göteborg. Les éléments avaient été classés selon plusieurs catégories proposées, à savoir : éléments dont l'examen est obligatoire du point de vue juridique ; autres éléments existants ; éléments se rapportant aux lacunes dans les efforts entrepris pour traiter la pollution atmosphérique transfrontière ; et contributions scientifiques et techniques à l'examen du Protocole.

16. Le Groupe de travail a recommandé à l'Organe exécutif, à sa trente-neuvième session :

a) D'entreprendre l'examen du Protocole de Göteborg tel que modifié en 2012, en portant une attention toute particulière, dans un premier temps, mais sans s'y limiter, aux prescriptions formulées aux paragraphes 3 et 4 de l'article 10 du Protocole, et en prenant dûment en considération la liste contenue à l'annexe I du présent rapport, à condition que le Protocole de Göteborg modifié soit entré en vigueur avant la session ; et

b) De demander au Groupe de travail des stratégies et de l'examen, à sa cinquante-huitième session (Genève, 26-29 mai 2019) :

i) De continuer à élaborer des propositions d'éléments et des contributions en vue de l'examen, le but étant d'en définir la portée, le contenu et la procédure ;

ii) D'établir un calendrier de travail détaillé pour l'examen, comprenant un calendrier pour l'établissement du rapport de l'examen qui sera soumis à l'Organe exécutif ;

iii) De soumettre les documents mentionnés aux alinéas i) et ii) à l'Organe exécutif pour examen à sa quarantième session (Genève, 14-18 décembre 2020).

17. Le Groupe de travail a recommandé aux organes subsidiaires de faire figurer dans le plan de travail pour 2020-2021 relatif à la mise en œuvre de la Convention des points permettant de produire des contributions scientifiques et techniques préalables à l'examen, an portant, dans un premier temps, une attention prioritaire aux travaux requis par les paragraphes 3 et 4 de l'article 10.

² Voir Rob Maas et Peringe Grennfelt (dir. publ.), *Towards Cleaner Air: Scientific Assessment Report 2016* (Oslo, 2016) et Agence de protection de l'environnement des États-Unis et Environnement et changement climatique Canada, *Towards Cleaner Air: Scientific Assessment Report 2016 – North America* (2016, rapport disponible en ligne).

18. Le Groupe de travail a invité les Parties et les organes subsidiaires à soumettre des avis, par exemple concernant les contributions scientifiques et techniques à prendre en considération dans le cadre de l'examen, avant la trente-neuvième session de l'Organe exécutif.

19. Le Groupe de travail a pris note des discussions concernant les formes de flexibilité prévues dans les Protocoles et observé que les Parties s'étaient montrées intéressées à l'idée de traiter la question de la date limite de 2019 prévue à l'annexe VII du Protocole de Göteborg modifié, conformément aux procédures applicables définies par l'article 13 *bis* du Protocole. Une fois que le Protocole modifié serait entré en vigueur, une Partie contractante pourrait formuler une demande dans ce sens.

V. Projet de plan de travail pour 2020-2021

20. Le Groupe de travail est convenu des aspects généraux et des éléments du projet de plan de travail pour 2020-2021 relatif à la mise en œuvre de la Convention (annexe II du présent rapport) et les a transmis à l'Organe exécutif pour examen à sa trente-neuvième session, étant entendu que des ajouts supplémentaires pourraient être proposés par les Parties ou les équipes spéciales.

21. Le Groupe de travail a noté que les priorités définies dans le plan de travail devraient peut-être être adaptées en fonction du travail à accomplir pour appuyer le prochain examen du Protocole de Göteborg modifié.

VI. Communication d'informations par les Parties concernant l'application de la Convention

A. Bonnes pratiques visant à renforcer la mise en œuvre des politiques, des stratégies et des mesures relatives à la pollution atmosphérique

22. Le Groupe de travail a pris note des informations communiquées par les représentants de l'Allemagne, de l'Espagne, de la Roumanie, de l'Ouzbékistan et de la Tchéquie concernant leurs expériences, leurs bonnes pratiques et les enseignements tirés de la mise en œuvre de la Convention et de ses Protocoles³.

23. Le Groupe de travail a rappelé que, conformément à la décision 2016/3 de l'Organe exécutif, les informations visées au paragraphe 1 a) de l'article 5 du Protocole relatif à une nouvelle réduction des émissions de soufre, au paragraphe 1 a) de l'article 7 du Protocole relatif aux métaux lourds, au paragraphe 1 a) de l'article 9 du Protocole relatif aux polluants organiques persistants et au paragraphe 1 a) de l'article 7 du Protocole de Göteborg devaient être communiquées au moins une fois tous les quatre ans, et a invité les Parties qui n'avaient pas encore communiqué ces informations à le faire à la prochaine session du Groupe de travail.

24. Le Groupe de travail a pris note des informations communiquées par le représentant de la European Federation of Clean Air and Environmental Protection Associations concernant l'action intégrée sur les particules ultrafines pour la qualité de l'air et la protection du climat.

³ Les exposés présentés à cette séance thématiques et aux séances précédentes et les modèles communiqués au secrétariat peuvent être consultés à l'adresse <http://www.unece.org/environmental-policy/conventions/envlrapwelcome/convention-bodies/working-group-on-strategies-and-review/strategies-and-policies-for-the-abatement-of-air-pollution.html>.

B. Exécution des engagements pris dans le cadre de l'Action de Batumi pour un air plus pur

25. La Présidente a invité les participants à donner des renseignements sur l'élaboration et la présentation de nouveaux engagements dans le cadre de l'Action de Batumi pour un air plus pur et sur l'exécution des engagements existants. Un représentant de l'Azerbaïdjan a communiqué des informations sur la mise en œuvre de l'engagement de son pays à améliorer la surveillance et la gestion de la qualité de l'air et sur les résultats du projet de modernisation du système azerbaïdjanais de surveillance de l'environnement sur la base des meilleures pratiques de l'Union européenne. Un représentant du Canada a informé les participants des progrès accomplis dans la mise en œuvre de trois de ses 17 engagements, à savoir l'actualisation des normes canadiennes de qualité de l'air ambiant pour l'ozone troposphérique, l'introduction d'un nouveau règlement concernant la réduction des rejets de composés organiques volatils dans les activités d'aval du secteur pétrolier et gazier et la proposition de règlement concernant les moteurs fixes et mobiles à allumage par compression. Un représentant de la Suède a informé le Groupe de travail des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'engagement de son pays en matière de coopération bilatérale et présenté, en particulier, un projet trisannuel lancé en Bosnie-Herzégovine. Ce projet, qui avait pris la forme d'un partenariat avec un certain nombre d'organismes nationaux, avait pour but de développer les capacités de la Bosnie-Herzégovine s'agissant de la gestion des données relatives à la qualité de l'air et de l'élaboration de programmes d'amélioration de la qualité de l'air.

26. Le Groupe de travail a pris note des renseignements portés à son attention et a invité les pays à l'informer, à ses futures sessions, de l'adoption de nouveaux engagements dans le cadre de l'Action de Batumi pour un air plus pur, ainsi que des progrès accomplis dans l'exécution des engagements existants.

VII. Atelier sur la lutte contre la pollution atmosphérique, axée entre autres sur la réduction des forceurs climatiques à courte durée de vie

27. Durant l'atelier, qui constituait un volet informel de la session, les représentants des pays, organisations et partenariats de la région de la Commission économique pour l'Europe (CEE) et d'autres régions ont examiné les approches adoptées à l'échelon national, régional et international pour la réduction des polluants atmosphériques, en particulier des forceurs climatiques à courte durée de vie, ainsi que pour la poursuite de la collaboration dans le traitement de la pollution atmosphérique. Le Groupe de travail des stratégies et de l'examen a demandé à sa Présidente d'établir un résumé de l'atelier, à inclure dans le rapport sur les travaux de sa cinquante-septième session (voir l'annexe III au présent rapport).

28. Le Groupe de travail a accueilli avec satisfaction les informations présentées au cours de l'atelier et le contenu des discussions entre les participants, notant, en particulier :

- a) Que la pollution atmosphérique transfrontière restait problématique, à la fois dans la région de la CEE et à l'extérieur de la région ;
- b) Que les coûts cumulatifs de la pollution atmosphérique et des changements climatiques étaient importants ;
- c) Qu'il était primordial de s'attaquer à la pollution atmosphérique aux niveaux local, régional et mondial.

29. Le Groupe de travail a par ailleurs noté qu'il y avait lieu :

- a) De développer la coopération pratique, technique et générale entre les pays situés dans la région ou à l'extérieur ainsi qu'entre les organisations internationales ;
- b) De développer une terminologie et un langage communs entre les pays et les organisations s'agissant des questions relatives à la pollution atmosphérique et aux changements climatiques et d'élaborer une approche intégrée du traitement des questions

environnementales connexes telles que la pollution de l'air, la biodiversité et les changements climatiques, laquelle approche comporterait des avantages multiples si elle allait de pair avec la réduction de la pollution atmosphérique ;

c) De sensibiliser les décideurs et les responsables politiques, notamment, sur l'importance d'une approche intégrée des politiques d'amélioration de la qualité de l'air et d'atténuation des effets des changements climatiques dans le contexte de la réduction de la pollution atmosphérique.

30. Le Groupe de travail a également pris note de plusieurs idées de collaboration entre organisations, telles que la tenue de réunions communes, le coparrainage de manifestations et une coordination de la planification des travaux, selon les besoins.

31. Le Groupe de travail a par ailleurs noté que la plateforme de concertation sur la réduction de la pollution atmosphérique était appréciée tant comme mécanisme d'échange d'informations que comme base d'informations techniques et lieu de rencontre entre les pays et les organisations propice au développement de la coopération dans l'action générale en faveur de la réduction de la pollution atmosphérique

VIII. Proposition concernant la plateforme de concertation sur la réduction de la pollution atmosphérique

32. Le Groupe de travail a appuyé la proposition du Bureau de l'Organe exécutif figurant dans le document informel n° 4 et décidé qu'un projet révisé devait être établi, sur la base des retours d'expérience reçus pendant la session et l'atelier, avant la cinquième session conjointe de l'Organe directeur du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe et du Groupe de travail des effets.

33. Le Groupe de travail a invité les délégations à envoyer au secrétariat, au plus tard le 1^{er} juillet 2019, leurs observations concernant cette proposition ainsi que leurs réponses à la liste de questions figurant dans le document informel n° 4.

IX. Préparatifs de la célébration du quarantième anniversaire de la Convention

34. Le Groupe de travail a appuyé la proposition concernant la célébration formulée dans le document informel n° 5 et appelé à sa mise en œuvre. Il a remercié les Parties d'avoir appuyé l'organisation de manifestations et l'élaboration de contenus promotionnels.

35. Le Groupe de travail a approuvé à titre provisoire le texte du projet de déclaration ministérielle sur l'air pur pour 2020-2030 et au-delà (annexe IV au présent rapport), tout en notant que les Parties auraient encore la possibilité d'apporter de nouvelles contributions avant le 31 août 2019.

X. Questions diverses

36. Un représentant du secrétariat a fait le point sur le financement des principales activités relevant de la Convention, soulignant qu'il était possible de signer chaque année des avenants aux mémorandums d'accord conclus avec les centres relevant de la Convention, à condition que l'intégralité des fonds ait été versée aux fonds d'affectation spéciale respectifs. Pour cette raison, il était jugé primordial que les Parties versent leurs contributions suffisamment tôt dans l'année pour faciliter le financement des centres. Le Groupe de travail a pris note de cette information.

XI. Adoption des conclusions et recommandations du Groupe de travail

37. Le 24 mai 2019, le Groupe de travail des stratégies et de l'examen a adopté les conclusions et recommandations formulées à sa cinquante-septième session.

Annexe I

Liste d'éléments susceptibles d'éclairer la définition de la portée et du contenu de l'examen du Protocole relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique

A. Éléments dont l'examen relève d'une prescription juridiquement contraignante

Éléments découlant de l'article 10, à savoir :

- a) Obligations au regard de la répartition des réductions des émissions calculée et optimisée au niveau international ;
- b) Adéquation des obligations et des progrès réalisés en vue d'atteindre l'objectif du présent Protocole ;
- c) Évaluation des mesures d'atténuation des émissions de carbone noir ;
- d) Évaluation des mesures visant à maîtriser les émissions d'ammoniac et examen de la nécessité de réviser l'annexe IX du Protocole.

B. Éléments prévus par le Protocole

- a) Efficacité et caractère suffisant des obligations en ce qui concerne l'acidification, l'eutrophisation et les précurseurs de l'ozone, y compris des prescriptions supplémentaires en matière d'émissions pour garantir le respect des objectifs du Protocole ;
- b) Les assouplissements actuels, y compris concernant les échéances et les délais ;
- c) Communication de données sur le carbone noir ;
- d) Efficacité et caractère suffisant des obligations en ce qui concerne les matières particulaires, y compris des prescriptions supplémentaires en matière d'émissions pour garantir le respect des objectifs du Protocole et des mesures renforcées, en particulier s'agissant de la consommation domestique de combustibles solides.

C. Éléments visant à combler les lacunes

- a) Mesures appropriées pour réduire les émissions de carbone noir, de précurseurs de l'ozone qui n'ont pas encore été pris en considération, tels que le méthane, et les émissions imputables aux transports maritimes (compte dûment tenu des politiques et mesures adoptées par l'Organisation maritime internationale) ;
- b) Des assouplissements supplémentaires [, par exemple, des délais révisés] et de nouvelles approches [, par exemple, envisager la possibilité d'une ratification par étapes] visant à [surmonter les obstacles et] faciliter la ratification et la mise en œuvre du Protocole par [les Parties qui ne l'ont pas encore ratifié, notamment] les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale ;
- c) Une démarche intégrée de lutte contre la pollution atmosphérique reposant sur une approche multipolluants et multieffets qui tienne compte des interactions éventuelles avec les changements climatiques, le cycle de l'azote et la biodiversité et qui permette d'atteindre de multiples objectifs, d'obtenir divers avantages et d'éviter que les mesures proposées n'aient des effets pervers qui aggravent d'autres problèmes environnementaux.

D. Contributions scientifiques et techniques

- a) Qualité et cohérence des inventaires, et en particulier des inventaires des émissions de carbone noir et des condensables présents dans les matières particulaires, y compris les coefficients d'émission ;
- b) Définition du carbone noir ;
- c) Élargissement de la surveillance et de la modélisation des effets de la pollution atmosphérique à d'autres types d'écosystèmes terrestres non forestiers ;
- d) Mise à jour des charges critiques en vue de l'analyse de l'efficacité des politiques ;
- e) Effets de la pollution atmosphérique sur la biodiversité comme base de calcul des niveaux/charges critiques ;
- f) Paramètres permettant d'évaluer les dommages causés par l'ozone aux cultures et aux écosystèmes et les interactions avec d'autres polluants et les changements climatiques ;
- g) Prise en compte des liens avec les changements climatiques et l'utilisation des terres dans les indicateurs des effets ;
- h) Analyse des coûts et des avantages, y compris les coûts de l'inaction ;
- i) Contributions supplémentaires de l'Équipe spéciale du transport des polluants atmosphériques à l'échelle de l'hémisphère sur l'ozone, les précurseurs de l'ozone et les matières particulaires, élaborées notamment en réponse aux questions posées par le Groupe de travail des stratégies et de l'examen, et stratégies de réduction des émissions recommandées par l'Équipe spéciale pour les nouveaux travaux de modélisation ;
- j) Définition des paramètres de mesure des effets sur la santé humaine ;
- k) Analyse des tendances des émissions/concentrations/dépôts/effets à des échelles multiples, et examen de l'impact des politiques internationales sur les tendances ;
- l) Moyens de surmonter les obstacles à la mise en œuvre, y compris pour les sources existantes.

Annexe II

Aspects et éléments liés à l'élaboration des politiques figurant dans le projet de plan de travail pour 2020-2021 relatif à l'application de la Convention

1. Conformément aux priorités définies dans la stratégie à long terme pour la Convention, les activités liées à l'élaboration de mesures pendant la période 2020-2021 viseront notamment à promouvoir la ratification et l'application des trois protocoles les plus récents, tels que modifiés (le Protocole relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique, dit Protocole de Göteborg, le Protocole relatif aux métaux lourds et le Protocole relatif aux polluants organiques persistants), dans l'ensemble de la région de la Commission économique pour l'Europe, une attention toute particulière étant accordée aux pays d'Europe orientale, du Caucase et de l'Asie centrale. Ces travaux continueront à porter principalement sur les polluants les mieux contrôlés au niveau régional et viseront notamment à déterminer s'il est nécessaire de prendre de nouvelles mesures pour s'attaquer aux problèmes émergents, notamment les problèmes liés aux particules et à leurs précurseurs ; au carbone noir en tant que composant des particules ; à l'ozone troposphérique et à ses précurseurs ; à la pollution eutrophisante, une attention particulière étant accordée à l'ammoniac ; et, si cela est encore nécessaire, à la pollution acidifiante. On s'emploiera à mettre au point une approche intégrée pour l'élaboration des politiques environnementales qui tiennent compte des éléments suivants : interactions entre l'ozone troposphérique, l'azote, les changements climatiques et les écosystèmes ; gestion intégrée de l'azote ; retombées positives des politiques relatives à la pollution atmosphérique et aux changements climatiques et interactions entre ces politiques.

2. Les travaux de synthèse faciliteront également la préparation d'un examen du Protocole de Göteborg et de sa mise à jour éventuelle après l'entrée en vigueur des amendements de 2012. Le Groupe de travail des stratégies et de l'examen devrait engager des débats d'orientation sur le transport de l'ozone, des particules et de leurs précurseurs à l'échelle de l'hémisphère, notamment sur les stratégies de réduction des émissions à recommander à l'Équipe spéciale du transport des polluants atmosphériques à l'échelle de l'hémisphère pour application dans les futurs scénarios.

<i>Élément du plan de travail</i>	<i>Description/objectif des activités</i>	<i>Résultat/produit escompté</i>	<i>Organe(s) chef(s) de file</i>	<i>Ressources nécessaires et/ou source de financement</i>
2.1	Échange d'informations et examen/élaboration de stratégies et de politiques			
2.1.1	Échanger des informations sur les politiques et les stratégies nationales, sous-régionales et régionales de lutte contre les principaux polluants atmosphériques, conformément à l'article 8 de la Convention et aux Protocoles à la Convention. Offrir un cadre pour l'échange d'informations sur les progrès accomplis et les difficultés que les pays rencontrent lorsqu'ils tentent d'adhérer aux trois Protocoles à la Convention les plus récents et de les mettre en œuvre. Partager des informations sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des engagements volontaires pris par les Parties dans le cadre de l'Action de Batumi pour un air plus pur.	a) Informations relatives aux stratégies et aux politiques de réduction de la pollution atmosphérique dans l'ensemble de la région de la CEE, notamment des informations sur les mesures communiquées aux sessions du Groupe de travail, suite à la décision 2016/3 de l'Organe exécutif b) Recommandations à l'Organe exécutif sur l'augmentation du nombre de ratifications des Protocoles	Secrétariat Groupe de travail des stratégies et de l'examen	—
2.1.2	Définir la portée et le contenu du futur examen visant à déterminer si les dispositions du Protocole de Göteborg sont suffisantes et ont l'efficacité voulue, à supposer qu'il entre en vigueur en 2019.	Recommandations à l'Organe exécutif concernant les travaux visant à appuyer la phase préparatoire du prochain examen du Protocole de Göteborg Débats d'orientation dans le cadre du Groupe de travail des stratégies et de l'examen ; recommandations relatives aux stratégies de lutte contre la pollution.	Groupe de travail des stratégies et de l'examen	
2.1.3	Examiner les stratégies de réduction des émissions à recommander à l'Équipe spéciale du transport des polluants atmosphériques à l'échelle de l'hémisphère pour application dans les futurs scénarios.	Élaboration des questions de politique générale ; recommandations sur les secteurs prioritaires à analyser.	Groupe de travail des stratégies et de l'examen, Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée, Équipe spéciale du transport des polluants atmosphériques à l'échelle de l'hémisphère	
2.1.4	Analyser le transport à l'échelle de l'hémisphère pour mieux éclairer l'examen du Protocole de Göteborg	Débats d'orientation dans le cadre du Groupe de travail des stratégies et de l'examen ; recommandations à l'Organe exécutif.	Groupe de travail des stratégies et de l'examen	
2.1.5	Examiner les prochaines mesures à prendre pour assurer une coopération géographique plus large en matière de pollution atmosphérique, notamment les rôles de la Convention et du projet de forum pour la collaboration en matière de réduction de la pollution atmosphérique	Recommandations à l'Organe exécutif.	Groupe de travail des stratégies et de l'examen	

<i>Élément du plan de travail</i>	<i>Description/objectif des activités</i>	<i>Résultat/produit escompté</i>	<i>Organe(s) chef(s) de file</i>	<i>Ressources nécessaires et/ou source de financement</i>
2.1.6	Entreprandre un examen des coûts actuels de la réduction des émissions dans le but d'améliorer de façon continue les analyses coût-efficacité effectuées à l'aide du modèle GAINS, notamment en comparant les estimations des coûts données par différents modèles et en améliorant l'estimation du coût des effets de la pollution atmosphérique sur la santé et les écosystèmes.	Examen des coûts actuels et mise à jour	Équipe spéciale des questions technico-économiques, Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée	Financement nécessaire
2.1.7	Établir un rapport à l'intention des décideurs qui compare clairement les coûts des réductions aux coûts de l'inaction, afin d'encourager la ratification et la mise en œuvre des Protocoles.	Rapport à l'intention des décideurs	Équipe spéciale des questions technico-économiques, Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée	Financement nécessaire
2.1.8	Réaliser d'autres tâches précisées dans les mandats.		Équipe spéciale des questions technico-économiques, Équipe spéciale de l'azote réactif	
2.1.9	Réaliser d'autres tâches d'appui à l'examen du Protocole de Göteborg, l'accent étant mis initialement sur les paragraphes 3 et 4 de l'article 10, mais sans s'y limiter.	Contribution visant à appuyer l'examen du Protocole de Göteborg	Équipe spéciale des questions technico-économiques, Équipe spéciale de l'azote réactif	
2.2	Élaboration et promotion de documents d'orientation			
2.2.1	Élaboration d'orientations concernant la priorité à accorder à la réduction des matières particulaires qui sont également des sources importantes de carbone noir.	Projet de document d'orientation soumis à l'Organe exécutif pour adoption	Équipe spéciale des questions technico-économiques, Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée	
2.2.2	Élaboration d'orientations relatives à la réduction des émissions issues de la combustion des résidus agricoles	Projet de document d'orientation soumis à l'Organe exécutif pour adoption	Équipe spéciale de l'azote réactif, Équipe spéciale des questions technico-économiques	
2.2.3	Mise au point et promotion du document d'orientation sur la gestion durable intégrée de l'azote	Projet de document d'orientation soumis à l'Organe exécutif pour adoption	Équipe spéciale de l'azote réactif	Financement nécessaire
2.2.4	Établir un rapport à l'intention des décideurs qui compare clairement les coûts des réductions aux coûts de l'inaction, afin d'encourager la ratification et la mise en œuvre des Protocoles.	Rapport à l'intention des décideurs	Équipe spéciale des questions technico-économiques, Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée	Financement nécessaire

Abréviation : GAINS, Modèle d'interaction et de synergie entre les gaz à effet de serre et la pollution atmosphérique.

Annexe III

Résumé de l'atelier sur la lutte contre la pollution atmosphérique, axée entre autres sur la réduction des forceurs climatiques à courte durée de vie, établi par la Présidente

A. Introduction

1. À sa trente-huitième session (Genève, 10-14 décembre 2018), l'Organe exécutif a décidé que les ateliers prévus au titre des points 2.2 et 5.3.5 du plan de travail pour 2018-2019 relatif à la mise en œuvre de la Convention devraient être combinés et tenus dans le cadre de la cinquante-septième session du Groupe de travail des stratégies et de l'examen (ECE/EB.AIR/142, par. 26). Cet atelier a été organisé par la Présidente du Groupe de travail, en coopération avec la Coalition pour le climat et l'air pur visant à réduire les polluants à courte durée de vie ayant un effet sur le climat et le secrétariat de la Convention, et animée par la Présidente et les Vice-Présidents du Groupe de travail.

2. Les participants à l'atelier ont échangé des informations sur les initiatives et les méthodes locales, régionales et internationales de réduction des émissions de polluants atmosphériques, y compris les forceurs climatiques à courte durée de vie, et ont examiné les interactions entre les politiques relatives à la qualité de l'air et celles relatives au climat, les besoins actuels en matière de coopération internationale et régionale et les moyens de la renforcer.

3. La Présidente du Groupe de travail des stratégies et de l'examen a établi le présent résumé en s'appuyant sur les contributions du secrétariat.

B. Contexte scientifique et technique

4. Le Coprésident de l'Équipe spéciale du transport des polluants atmosphériques à l'échelle de l'hémisphère a informé les participants des tendances actuelles des émissions dans différentes régions et de leur évolution depuis 1990. Il a fait observer que les variations des niveaux d'ozone et de particules fines dans une région donnée ne reflétaient pas forcément celles des émissions extrarégionales et a présenté des scénarios envisageables dans diverses régions. L'orateur a souligné qu'il importait de tenir compte des sources extrarégionales pour déterminer les futurs niveaux d'ozone en Europe et en Amérique du Nord, ainsi que de l'influence des émissions imputables aux transports maritimes sur les niveaux de particules, en particulier dans les régions côtières. Il a également mis l'accent sur les avantages d'une action au niveau mondial dans la lutte contre les émissions de méthane.

5. Le Directeur de programme du Centre pour les modèles d'évaluation intégrée relevant de la Convention a indiqué que le respect des niveaux prescrits dans les lignes directrices de l'Organisation mondiale de la santé pour les particules fines nécessiterait l'introduction de politiques supplémentaires pour les secteurs auxquels on n'accordait actuellement pas suffisamment d'attention, comme l'agriculture, la consommation domestique de combustibles et la gestion des déchets ménagers, ainsi que des mesures structurelles en faveur de l'efficacité énergétique, de la décarbonation et de l'économie circulaire, importantes pour la réalisation des objectifs de développement durable. La mise en œuvre de ces mesures contribuerait également à réduire les émissions de forceurs climatiques à courte durée de vie et de dioxyde de carbone.

6. Un représentant de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a présenté des informations sur les conséquences économiques de la pollution atmosphérique et des changements climatiques, y compris leurs impacts marchands et non marchands, et une analyse économique de leurs interactions.

7. Le Coprésident de l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée a souligné l'importance de la coopération à différents échelons (local, régional et mondial) dans la lutte contre la pollution atmosphérique. Il a fait observer que les liens entre l'air, le climat et l'énergie faisaient l'objet d'une attention à tous les niveaux et était d'avis qu'il fallait s'attaquer en priorité aux problématiques d'efficacité énergétique, de passage à des transports maritimes propres et de réduction des émissions de méthane.

8. Un représentant de la Coalition pour le climat et l'air pur visant à réduire les polluants à courte durée de vie ayant un effet sur le climat a présenté aux participants l'approche Multiple-Benefits Pathway – un cadre d'analyse qui favorise l'évaluation intégrée des impacts et des effets bénéfiques sur les changements climatiques et la pollution atmosphérique qu'ont les politiques ayant une incidence sur les émissions de polluants – et a fait part des résultats d'une étude de cas menée au Ghana.

9. Un représentant du Programme des Nations Unies pour l'environnement a rendu compte de la décision prise par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) à sa quarante-neuvième session (Kyoto, Japon, 8-12 mai 2019) d'élaborer des orientations méthodologiques mondiales pour les inventaires des émissions de forçeurs climatiques à courte durée de vie, notamment les particules, le carbone noir, l'ozone et les précurseurs de particules secondaires.

C. Mise en commun ciblée des informations sur les aspects techniques et les initiatives de coopération existantes

10. La séance d'échange d'informations comprenait des tables rondes avec des représentants de pays et d'organisations qui ont fourni des détails sur des activités et des initiatives visant à lutter contre la pollution atmosphérique et les changements climatiques ; sur les besoins existants en matière de lutte contre la pollution atmosphérique, y compris la réduction des émissions de forçeurs climatiques à courte durée de vie ; sur l'expérience acquise dans le cadre des accords multilatéraux et bilatéraux ; et sur les activités liées à la coopération scientifique et en matière de politiques avec d'autres organisations et partenariats.

11. Parmi les principales sources de polluants atmosphériques – y compris les forçeurs climatiques à courte durée – les intervenants ont cité les transports, l'industrie, la production d'énergie et la combustion des déchets agricoles. Au niveau des pays, diverses politiques et mesures étaient appliquées ou prévues, notamment la restructuration de certaines industries ; l'introduction de nouvelles technologies et de mesures visant à maîtriser les émissions ; l'adoption de normes européennes plus strictes et la limitation de l'importation de véhicules obsolètes ; l'utilisation du gaz naturel ; l'amélioration de l'efficacité énergétique ; et la promotion de la mobilité verte. Certains participants ont donné des exemples où des synergies avaient été dégagées entre les politiques relatives à la qualité de l'air et au climat et les plans d'évaluation intégrée de la pollution atmosphérique et des changements climatiques en vue d'accélérer la réduction des émissions de polluants afin d'en tirer de multiples avantages.

12. Les intervenants ont signalé des lacunes à combler au niveau national, notamment l'obsolescence du cadre réglementaire, la fragmentation des réseaux de surveillance et l'insuffisance des données et inventaires des émissions pouvant servir à établir des prévisions. Ils ont attiré l'attention sur la nécessité d'adopter une approche intégrée pour lutter contre la pollution atmosphérique et les changements climatiques, d'améliorer la gouvernance et d'assurer une meilleure communication entre la communauté scientifique et les responsables politiques. Des orateurs de pays extérieurs à la région de la Commission économique pour l'Europe (CEE) ont souligné qu'il importait de tirer parti de l'expérience acquise dans le cadre de la Convention et ont fait savoir qu'ils avaient besoin de coopération technique.

13. Des représentants du Programme de surveillance et d'évaluation de l'Arctique du Conseil de l'Arctique – qui participe à la mise en œuvre de l'action de l'Union européenne concernant le carbone noir dans l'Arctique (EU Action on Black Carbon in the Arctic) – de la Coalition pour le climat et l'air pur visant à réduire les polluants à courte durée de vie

ayant un effet sur le climat, du Groupe d'experts du carbone noir et du méthane du Conseil de l'Arctique, de l'Initiative mondiale sur le méthane, de l'Organisation météorologique mondiale et de l'OCDE ont communiqué des informations sur leurs activités de lutte contre la pollution atmosphérique – y compris la réduction des émissions de forceurs climatiques à courte durée de vie – et sur leur collaboration avec d'autres organisations.

14. Les orateurs représentant les organisations ont souligné qu'il était nécessaire d'améliorer la communication et la coordination entre les entités nationales et entre les organisations pour tirer parti des synergies et éviter les chevauchements ; d'adopter un langage et des messages communs dans la communication avec les décideurs ; et de favoriser l'apprentissage mutuel entre les pays et les organisations. Ils ont échangé des idées sur les moyens permettant de mener une action plus efficace et d'en renforcer l'impact, tels que le coparrainage de manifestations, le regroupement des réunions et la planification coordonnée des activités.

D. Principaux messages et possibilités d'action

15. Une table ronde sur les moyens de faire progresser la collaboration entre les États membres de la CEE et d'autres pays, la Convention et les organisations a eu lieu au cours de la séance de clôture de l'atelier, qui a aussi permis d'examiner le projet de création du forum de coopération internationale sur la pollution atmosphérique (document informel n° 4) établi par le Bureau de l'Organe exécutif à la suite de la manifestation de portée mondiale sur la qualité de l'air qui avait été organisée dans le cadre de la trente-huitième session de l'Organe exécutif.

16. Les participants ont pris acte du fait que la pollution atmosphérique affectait plusieurs aspects de la société et demeurait un problème tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la région de la CEE, et qu'y remédier apportait de multiples avantages pour la santé, l'économie, les écosystèmes et le climat.

17. Les orateurs ont souligné l'importance du problème de la pollution atmosphérique transfrontière et sont convenus qu'il fallait renforcer la coopération scientifique et en matière de politiques entre les pays de la CEE et entre ces derniers et les pays non membres de la CEE, ainsi qu'entre la Convention et les organisations internationales, pour réduire la pollution atmosphérique, notamment les émissions de forceurs climatiques à courte durée de vie.

18. Les intervenants ont également reconnu que, dans le cadre de cette collaboration élargie, l'adoption d'un langage et de messages communs par les pays et les organisations travaillant sur les questions de la pollution atmosphérique et des forceurs climatiques à courte durée de vie serait très bénéfique, et que les approches intégrées visant à aborder les questions environnementales connexes présentaient de multiples avantages et devraient être plus largement utilisées. Dans le cadre de cette action, la sensibilisation, en particulier des décideurs, serait essentielle pour garantir un soutien politique en faveur du renforcement de la lutte contre la pollution atmosphérique.

19. La planification coordonnée des activités, le regroupement des réunions et le coparrainage de manifestations ont été jugés utiles et importants pour la coopération interorganisations.

20. Les participants se sont félicités de la proposition de créer un forum de coopération internationale sur la pollution atmosphérique, et beaucoup ont souligné son utilité pour le renforcement de la coopération.

21. Les intervenants ont également proposé de mettre l'accent sur l'échange de données d'expérience entre les pays, l'établissement des inventaires d'émissions et les études de la répartition par source, ainsi que sur la mise en commun des services de conseil spécialisés dans le cadre du forum pour aider les pays à surmonter les difficultés qu'ils rencontrent au niveau national.

22. Il a également été proposé que l'Action de Batumi pour un air plus pur serve d'outil de partage de l'information et d'amélioration de la coopération ; un modèle avait été élaboré pour permettre aux pays non membres de la CEE de présenter des engagements en matière de réduction de la pollution atmosphérique.

Annexe IV

Texte du projet de déclaration ministérielle sur la qualité de l'air pour 2020-2030 et au-delà

1. Nous, [ministres et chefs de délégation de xx pays de la région de la Commission économique pour l'Europe et le représentant de la Commission économique pour l'Europe], reconnaissons que la pollution atmosphérique est le plus grand risque environnemental pour la santé humaine et l'une des principales causes évitables de décès et de maladie à l'échelle mondiale, et que ses effets néfastes se font également sentir dans d'autres domaines tels que l'économie, les écosystèmes et le climat.
2. Nous nous sommes réunis à Genève, en décembre 2019, dans le cadre de la trente-neuvième session de l'Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance (Convention sur la pollution atmosphérique), préoccupés par le problème de grande ampleur que pose la pollution atmosphérique du fait de sa propagation sur de longues distances.
3. Nous apprécions grandement la contribution substantielle qu'apporte la Convention sur la pollution atmosphérique au développement du droit international de l'environnement. Depuis son établissement il y a quarante ans, la Convention sur la pollution atmosphérique est devenue un cadre régional efficace pour contenir et réduire les dommages causés à la santé humaine et à l'environnement par la pollution atmosphérique transfrontière. Cela a été démontré par le découplage des émissions polluantes et de la croissance économique ; la réduction significative des émissions de certains polluants atmosphériques ; et la diminution de l'acidité ou le ralentissement de l'acidification des sols forestiers et des lacs.
4. Cependant, nous demeurons préoccupés par le fait que la pollution atmosphérique reste à l'origine de menaces environnementales et de problèmes de santé importants et que de nouveaux défis continuent d'apparaître. Dans ce contexte, nous réaffirmons notre engagement à améliorer la qualité de l'air, afin de rendre possible un environnement de meilleure qualité et de réduire les effets préjudiciables de la pollution sur la santé humaine.
5. Nous demandons donc instamment que les activités futures au titre de la Convention sur la pollution atmosphérique soient ciblées sur les mesures à prendre en priorité, telles que définies dans la stratégie à long terme pour 2020-2030 et au-delà, à savoir :
 - a) Maximiser l'impact de la Convention sur la pollution atmosphérique, notamment en multipliant le nombre de ratifications et en accélérant la mise en œuvre des protocoles ;
 - b) Veiller à ce que des ressources soient fournies pour assurer le fonctionnement efficace à long terme des capacités de surveillance, de modélisation et d'évaluation de la Convention sur la pollution atmosphérique ;
 - c) Continuer de mettre l'accent sur les polluants les mieux contrôlés au niveau régional et envisager la nécessité de prendre d'autres mesures pour régler les problèmes restants et nouveaux ;
 - d) Soutenir les activités scientifiques qui répondent aux besoins et aux questions se posant quant à la politique à suivre et qui guident les actions prioritaires et les décisions à prendre, tant en ce qui concerne les domaines à traiter que la façon de les aborder ;
 - e) Améliorer la coopération entre les différents échelons d'autorité administrative, en reconnaissant le défi grandissant de l'influence hémisphérique sur la qualité de l'air dans la région de la Commission économique pour l'Europe ; reconnaître aussi que la pollution atmosphérique transfrontière exerce une influence marquée sur la pollution atmosphérique locale, notamment dans les villes, et vice versa ;
 - f) Promouvoir une approche intégrée de l'élaboration des politiques environnementales, en prenant acte du fait que la pollution atmosphérique est au centre de

l'interaction entre l'ozone troposphérique, l'azote, la santé humaine, les changements climatiques et les écosystèmes ;

g) Améliorer la communication sur les travaux menés dans le cadre de la Convention sur la pollution atmosphérique, les résultats obtenus et les défis restant à relever, afin de sensibiliser les décideurs et le public, notamment par la promotion d'outils contribuant à susciter une prise de conscience par les instances politiques de la nécessité d'améliorer la qualité de l'air, comme l'Action de Batumi pour un air plus pur ;

h) Partager les résultats des quarante ans d'expérience et d'expertise scientifique de la Convention sur la pollution atmosphérique, pour faire en sorte de peser de manière déterminante sur l'instauration d'une coopération politique accrue entre les régions et d'œuvrer à la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

6. Nous nous félicitons de la création d'un forum de coopération internationale sur la réduction de la pollution atmosphérique, comme convenu par l'Organe exécutif de la Convention, qui sera axé sur les échanges avec d'autres régions et agira en étroite collaboration avec d'autres initiatives pertinentes, conformément aux objectifs de la résolution 3/8 de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement sur la prévention et la réduction de la pollution atmosphérique pour améliorer la qualité de l'air au niveau mondial.

7. Nous mesurons toute l'importance des contributions apportées par la Convention au cours de ses quarante premières années d'existence et nous nous engageons à continuer d'utiliser les meilleures données scientifiques disponibles pour faire progresser la lutte contre la pollution atmosphérique.
